

Sécurité Transfusionnelle et Hémovigilance

Mots Clés : Transfusion, Hémovigilance, Sécurité transfusionnelle

>> Responsable Pédagogique

Dr Emmanuelle BOULANGER, Coordonnateur régional d'hémovigilance ARS Hauts de France

>> Objectifs

Les objectifs de ce cycle de perfectionnement sont de permettre aux soignants de renforcer et/ou d'actualiser leurs acquis dans le domaine de l'acte transfusionnel, à la fois sur le plan pratique et théorique.

Savoir pour comprendre, comprendre pour appliquer.

>> Contenu, Organisation et Validation

Formation sur 2 journées.

- Autoévaluation (par questionnaire avec correction)
 - Les groupes sanguins: système ABO, autres systèmes de groupe sanguin
 - Principe des règles de compatibilité
 - Les examens immuno-hématologiques pré-transfusionnels
 - Les contrôles pré-transfusionnels : aspects théoriques et pratiques
 - Le don du sang, les produits sanguins labiles et leurs indications
 - La transfusion : prescription, information, documentation, délivrance, distribution, transport...
 - L'Hémovigilance : les acteurs, la traçabilité, la déclaration des effets indésirables receveurs, la législation...
- L'évaluation se fera sur la base de l'assiduité et une attestation de suivi de cette formation sera délivrée à la fin du séminaire.

>> Equipe Pédagogique

Docteur Emmanuelle BOULANGER,
Coordonnateur Régional d'Hémovigilance,
ARS Hauts de France

Docteur Philippe CABRE,
Coordonnateur Régional d'Hémovigilance et de
sécurité transfusionnelle ARS Hauts de France

>> Publics Concernés

Infirmier(e)s, peuvent également y assister les médecins prescripteurs.

>> Calendrier, Horaires et Lieu

Calendrier : 10 et 11 janvier 2022 **ou**
05 et 06 septembre 2022.

Horaires : de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00

Lieu : **Direction Formation Continue et Alternance**

Université de Lille – Campus Droit & Santé
1 rue du Professeur Laguesse - 59000 LILLE
(Métro Ligne 1 Station CHU – Eurasanté)

>> Frais de formation

Les frais de formation s'élèvent à : **300 euros**

Pour les bénéficiaires du statut de stagiaire de la formation continue, les frais de formation seront pris en charge :

- soit dans le cadre d'une convention de formation avec l'employeur ou l'organisme financeur ad hoc,
- soit dans le cadre d'un contrat de formation pour la prise en charge personnelle des frais de formation pour laquelle un échelonnement est permis (30% à l'inscription et 2 échéances de 35 % dans l'année de formation considérée) à régler par carte bancaire sur place à la DFCA ou par chèque bancaire libellé à l'ordre de :

l'Agent Comptable de l'Université Lille

Le nombre d'inscrits est limité à 20 personnes.

Par contre, un minimum de 11 inscriptions est nécessaire pour ouvrir la formation.

En cas d'inscriptions en nombre insuffisant, le cycle de formation sera reporté à une date ultérieure.

Aucun remboursement n'est possible après le début des enseignements.

>> Renseignements et Inscription

Les demandes de renseignements et d'inscription sont à adresser avant le **15 décembre 2021** pour la session de janvier 2022 et avant le **20 juillet 2022** pour la session de septembre 2022 au :

**Direction Formation Continue et Alternance
(DFCA)**

**Université de Lille - Campus Droit & Santé
1, rue du professeur Laguesse – 59000 Lille**

Téléphone : 03.20.62.15.59

Télécopie : 03.20.96.26.13

Courriel : dfca-droitsante@univ-lille.fr